

ACTION SOCIALE**Programme "Séniors en vacances"**

Convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la politique locale en faveur des personnes retraitées, la municipalité propose d'organiser, en 2010, trois séjours dans le cadre du programme national « Séniors en Vacances » porté par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).

Ce programme, soutenu par le Secrétariat d'Etat au Tourisme, sélectionne des centres de vacances accessibles et répondant à des critères d'accueil de qualité.

De plus, une aide financière d'un montant de 180 euros est allouée pour des séjours de 8 jours/7 nuits pour toutes personnes non imposables avant déduction fiscale.

Cette contribution financière de l'ANCV est versée directement au centre de vacances. Une convention est, à ce titre, établie entre la Ville et l'ANCV.

Les trois séjours proposés sont :

- ✓ 1 séjour à Port Barcarès (Pyrénées Orientales) pour 20 personnes du 19 juin au 26 juin 2010,
- ✓ 1 séjour à Trégarvan (Bretagne) pour 20 personnes du 4 octobre au 11 octobre 2010,
- ✓ 1 séjour à Agon-Coutainville (Normandie) en septembre pour 10 personnes en perte d'autonomie pour 8 jours/7 nuits.

Ce séjour mobilise quatre agents communaux pour l'aide aux soins et l'accompagnement des personnes.

De plus, en terme de transport, le car « accessibilité » de la Ville est utilisé pendant toute la durée du séjour.

Les crédits pour l'organisation de ces vacances en direction des retraités de la Ville, sont estimés à 30 000 euros en dépenses et 20 000 euros en recettes.

Séjours	Coût de séjour/Personne imposable	Coût de séjour/Personne non imposable
Port Barcarès	500 €	320 €
Trégarvan	500 €	320 €
Agon-Coutainville	1000 €	820 €

Une tarification unique pour ces trois séjours incluant les frais de transport est retenue, soit 400 euros pour les personnes imposables et 220 euros pour les personnes non imposables.

La contribution de la Ville, au titre de l'aide facultative, s'établira en fonction de la nature du séjour. Ainsi, pour les séjours à Port Barcarès et Trégarvan, la participation de la Ville est évaluée à 100 euros par personne et pour le séjour à Agon-Coutainville dédié aux personnes en perte d'autonomie à 600 euros par personne.

Compte tenu de l'intérêt social de ces séjours et de l'offre diversifiée des destinations de voyages dans des résidences hôtels labellisées pour leurs qualités de confort et d'accessibilité, je vous demande :

- d'approuver le programme et la tarification des séjours de vacances 2010 pour les personnes retraitées d'Ivry.
- d'approuver la convention avec l'ANCV relative au programme "Séniors en vacances" permettant d'offrir une aide sociale supplémentaire aux personnes retraités non imposables pour le financement de leur séjour.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

P.J. : convention

ACTION SOCIALE

Programme "Séniors en vacances"

Convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant l'intérêt social que représentent des séjours de vacances en direction des retraités,

vu le calendrier des séjours de vacances pour les retraités proposé par le service des retraités de la Ville, pour l'année 2010, dans le cadre de l'action sociale facultative,

considérant que le programme « Séniors en Vacances » répond à des critères d'accueil de qualité et développe une dimension sociale nécessaire pour encourager un départ en vacances de personnes retraitées âgées,

considérant que l'aide allouée d'un montant de 180 € versée directement par l'ANCV aux centres de vacances pour chaque retraité non imposable avant déduction fiscale, favorise le départ en vacances d'Ivryens ayant de faibles ressources,

considérant qu'il est nécessaire, pour l'obtention de ces aides de passer une convention avec l'ANCV,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE, dans le cadre de l'action sociale facultative, l'organisation de trois séjours pour l'année 2010 :

- ✓ 1 séjour à Port Barcarès du 19 au 26 juin 2010 pour 20 personnes retraitées,
- ✓ 1 séjour à Trégarvan du 4 au 11 octobre 2010 pour 20 personnes retraitées,
- ✓ 1 séjour à Agon-Coutainville en septembre 2010 pour 10 personnes en perte d'autonomie.

ARTICLE 2 : FIXE la participation de la Ville à 100 euros par personne pour les séjours à Port Barcarès et à Trégarvan et à 600 euros pour le séjour à Agon-Coutainville et celle des retraités à 400 euros pour les personnes imposables et à 220 € pour les personnes non imposables avant déduction fiscale.

ARTICLE 3 : DIT qu'un droit d'inscription de 150 euros sera demandé à chaque participant à titre d'avance sur le montant de la participation financière, non remboursable en cas d'annulation sauf impérieuse nécessité et sur justificatif.

ARTICLE 4 : APPROUVE la convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances relative au programme « Séniors en Vacances » et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que les avenants y afférant.

ARTICLE 5 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 20 AVRIL 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 19 AVRIL 2010